

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LAURAGAIS REVEL ET SOREZOIS**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 28 février 2007**

Monsieur Le Président procède à l'appel

PRESENTS : M. Alain CHATILLON – Président, M. Albert MAMY, 1^{er} vice-Président, M. Yves COTTE – 2^{ème} vice-président, M. Pierre VERGNES 3^{ème} vice-Président, Mme Martine LANGUILLON 4^{ème} vice-présidente, M. Philippe DE LORBEAU – 5^{ème} vice-président, M. Alain ALBOUY, M. Norbert BARTHES, M. Jean-Charles BAULE, M. Gaston BAYOURTHE, M. Edmond BERGE, M. André BERMOND, Mme Marie-Hélène BLANC, M. Alain BOUSQUET, M. Claude CAZETTES, M. Aimé CHABBAL, M. Claude COMBES, M. Francis COSTES, Mme Isabelle COUTUREAU, Mme Andrée DESMAZURE, Mme Martine DE ROQUETTE, M. Alain DEVILLE, Mme Christine DE WULF, Mme Pierrette ESPUNY, M. Michel FERRIES, M. Pierre FRAISSE, M. Roger GARAUD, Melle Marielle GARONZI, M. Bertrand GELI, M. Laurent HOURQUET, M. Jean JALBAUD, Mr Jean JOS, Mme Josette LACIPIERAS, M. Patrick LAMOTHE, M. Jean LATCHE, M. Bernard MARCHISONNE, Mme Nadine MIRC, M. Claude MORIN, Mme Martine PEYSSOU, M. Philippe RICALENS, M. Alain ROQUES, M. Didier ROUCH, Mr Etienne THIBAUT, M. Hubert SICARD, M. Joseph TOURNIER, M. Denis VAISSIERE, Mme Annie VEAUTE, M. Alain VERDIER.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Mme Lydie BATIGNES à Denis VAISSIERE, M. René ESCUDIER à Aimé CHABBAL, Mme Anne FEDRY à Albert MAMY, Mr Francis DOUMIC à Etienne THIBAUT.

ABSENTS EXCUSES :

M. Georges ARNAUD, M. Michel BARDON, M. Philippe DUSSEL, M. Pierre LAHALLE, M. Philippe LASMAN, Mme Chantal PATAILLE, M. André REY.

Les délégués formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 59, ont désigné comme secrétaire de séance Madame Martine LANGUILLON.

Les délégués formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 59, ont désigné comme secrétaire de séance Martine LANGUILLON.

Le Procès verbal de la séance du 20 décembre 2006 est adopté sans observation.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2007

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de l'adoption du budget primitif.

En application de l'article 11 de la Loi n° 92-125 du 6 février 1992, le Conseil Communautaire sera invité, comme chaque année, à se prononcer sur les grandes orientations budgétaires devant permettre l'établissement du Budget 2007.

Puis Monsieur le Président présente les grandes lignes de l'exercice 2006 (budget unique) :
(Etablis selon les premiers bilans, ces résultats sont provisoires - quelques variations sont possibles à la marge).

En fonctionnement :	Dépenses 2006	2 384 430,37 €
	Recettes 2006	2 319 815,77 €
	Déficit exercice	64 614,60 €
<i>Pour mémoire 2005 :</i>		
	Dépenses	2 017 454,86 €
	Recettes	2 330 968,19 €
	Excédent exercice 2005	313 533,33 €
	Excédent antérieur reporté	142 675,10 €
	Solde d'exécution 2005	456 188,43 €
	Affectés investissement 2006	198 055,32 €
	Excédent 2005 à reporter	258 133,11 €

Sans l'excédent antérieur, l'exercice est déficitaire en fonctionnement. Il faudra donc être attentif, notamment compte tenu de la réforme de la TP, à l'évolution des charges de fonctionnement et réfléchir, au vu des transferts de charges (générant de nouvelles charges de fonctionnement) à l'évolution de la fiscalité intercommunale, qui reste bien inférieure à la fiscalité moyenne des Communautés d'une même catégorie.

Autres explications :

- versements OMPCA supérieurs aux encaissements sur l'exercice ...recettes encaissées exercice précédent
- prise en charge des crèches et du CLSH sans recette CAF sur cet exercice.

L'excédent antérieur reporté couvre toutefois largement le déficit et laisse un nouvel excédent de 193 518,51 € dont l'affectation sera décidée au vote du CA 2006.

En investissement :	Dépenses	750 176,52 €
	Recettes	765 967,31 €
	Soit recettes brutes	567 911,99 €
	Affectation en réserve	198 055,32 €
	Excédent exercice	15 790,79 €
<i>Pour mémoire 2005 :</i>		
	Dépenses exercice	255 076,31 €
	Recettes exercice	289 988,54 €
	(Dont Affectation résultat 2004)	
	Excédent exercice 2005	34 912,23 €
	Excédent antérieur reporté	16 586,00 €
	Solde d'exécution 2005 à reporter	51 498,23 €

L'exercice est excédentaire en investissement. En reprenant le résultat de l'exercice précédent, l'excédent cumulé de la section d'investissement est donc de 67 289,02 €.

Sachant qu'une partie des subventions d'investissement 2006 n'a pas été encaissée sur l'exercice (116 K€ de DGE pour la MCEF notamment et quelques subventions relatives au schéma d'assainissement), la Communauté dispose d'une réserve d'autofinancement.

Toujours pas d'emprunt engagé pour le moment par la Communauté de Communes.

Globalement l'exercice 2006 se présente ainsi :

Recettes communauté en 2006 :	3 085 783,08 €
+ Excédent fonctionnement 2005 à reporter	258 133,11 €
+ Solde d'exécution investissement 2005 à reporter	51 498,23 €
TOTAL recettes 2006	3 395 414,42 €
(Rappel total recettes communauté en 2005 :	2 780 217,83 €)
TOTAL Dépenses 2006 :	3 134 606,89 €
(Rappel total dépenses communauté en 2005 :	2 272 531,17 €)
SOLDE GLOBAL	+ 260 807,53 €
(Rappel solde global en 2005 : + 507 686,66 €)	

Pour mémoire quelques données et leur évolution :

	RECETTES					DEPENSES		
	Recettes fiscales 4 taxes	TP ZI interco	compensation part salaires	DGF	Taxe OM	SIPOM	contingent SDIS	Particip ^o Maison ingénieur
2003 pour mémoire	435767	-	55 475	81993	1113371		306 472	22800
2004 pour mémoire	477289	-	56 010	219320	1173779		322 688	31193
2005 pour mémoire	512788	30016	DGF prog ^o 56 570	207191	1316757		333016	46673
2006	571898	56529	DGF compens ^o 57 341	DGF base 204 807	1365979		340127	121390

Taux d'imposition Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois (CCLRS) :

	Taxe Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	Taxe Professionnelle
CCLRS 2003 Pour mémoire	0,684	1,25	4,85	0,988
CCLRS 2004 pour mémoire	0,705	1,29	5,00	1,02
CCLRS 2005 pour mémoire	0,723	1,32	5,13	1,05
CCLRS 2006	0,734	1,34	5,21	1,07
Rappel Taux moyen national 2005 *	2,27	3,47	9,46	2,54

*des Com.Com.à fiscalité addi. - source MINEFI - DGCL**

Augmentation uniforme des taux de la Communauté de Communes de 1,5 % en 2005 (contre 3 % en 2004)

Le produit fiscal a augmenté de 11,5 % pendant que les taux n'ont augmenté que de 1,5 % en 2006, ce qui traduit une augmentation sensible de l'assiette fiscale (soit des bases).

En 2006, la TP représente près de 42 % du produit des recettes fiscales directes.

le FB ----- 34% ----- .
 la TH ----- 18,5 % ----- .
 le FNB ----- 5,5% ----- .

Quelques commentaires :

Dépenses de fonctionnement 2006

- Les charges de personnel et charges générales :

Conformes aux prévisions

- Le contingent SDIS (3 départements) :

Le contingent incendie, 3 départements confondus, a augmenté de 2,14% (contre 3,2 % l'année précédente). Il a représenté 14,3 % des dépenses totales de fonctionnement en 2006 et consommé 59,5 % des recettes fiscales (impôts locaux – 4 taxes) de la communauté.

- **Les participations obligatoires :**

Adhésion de la Communauté aux deux syndicats mixtes que sont le SIPOM (TEOM perçue et reversée sous forme de participation au SIPOM) et le Syndicat Mixte pour la Maison de l'Ingénieur (participation aux dépenses du Syndicat de 121390 € en 2006 – en provision travaux et fonctionnement).

- **Les subventions :**

*En dehors des subventions liées à l'OMPCA et qui correspondent au reversement de sommes perçues, la Communauté verse une subvention à **Initiative Emploi (29 000 €)** et au **Comité de Bassin pour l'Emploi (29 000 €)**. A compter de l'exercice 2006, viennent s'ajouter les subventions aux associations gestionnaires des crèches représentant une **dépense totale de 115 800 €** en 2006.*

Une petite subvention a également été versée en 2006 aux offices de tourisme de Revel et Sorèze pour couvrir des frais liés à la présence sur des salons du tourisme.

- **Les prestations :**

A partir de 2006, la Communauté finance le Centre de Loisirs (marché de prestation) et a versé une prestation aux crèches de Dourgne et Puylaurens (enfants de la Communauté).

- **Les opérations :** Rappelons que dans le budget de fonctionnement de la Communauté de Communes figurent les opérations suivantes :

- *L'OMPCA pour quelques exercices encore la communauté demeure « boîte aux lettres » pour cette opération.*
- *Les études : mission de prospection économique en cours.*
- *La communication : bulletin, dépliants touristiques, Internet.*
- *Les manifestations ponctuelles organisées par la Communauté (concours de fleurissement, salons) et les soutiens apportés aux manifestations des communes de moins de 200 habitants (700 €/ commune concernée).*

Recettes de fonctionnement 2006

Principales caractéristiques : - augmentation des recettes fiscales et diminution de la DGF.
- augmentation des ressources TP issues de la ZI intercommunale.

Dépenses d'investissement 2006

- *Dossiers 2006 :* Schémas Communaux d'Assainissement, Maison Commune Emploi Formation, Numérisation du cadastre.
- *Autres dépenses réalisées :* achat de matériel informatique, renouvellement de logiciels, remplacement photocopieur, mobilier salle de réunion et panneau d'information touristique.

Recettes d'investissement 2006

Elles ont été constituées par :

- *le FCTVA sur les travaux MCEF,*
- *les subventions d'investissement (pour les schémas d'assainissement et la MCEF)*
- *l'excédent 2005 affecté aux investissements*
- *les dotations aux amortissements*

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

Comme en 2006, il est proposé un budget unique pour 2007 (vote du CA - reprise des résultats – DM en cours d'année si nécessaire).
Les propositions sont les suivantes :

BUDGET GENERAL :

DEPENSES

En fonctionnement

- Reconduction des dépenses courantes de la communauté et poursuite des opérations engagées.
 - *Frais de personnel*
 - *Charges diverses de fonctionnement (loyer, téléphone, ...)*
 - *Convention de mutualisation des services techniques de Revel / Sorèze: entretien des bâtiments crèches et MCEF*
 - *Convention de mise à disposition d'équipements pour le CLSH : algeco et équipements sportifs et location et participation aux frais*
 - *Subventions crèches (négociations en cours)*
 - *Marché de prestation de service CLSH intercommunal (Léo Lagrange 31)*
 - *Mission de prospection économique en cours à terminer*
 - *Participation au Syndicat Mixte pour la Maison de l'Ingénieur (phase travaux)*
 - *Participation au SIPOM*
 - *Cotisation au Pays Lauragais et à l'ADCF*

- Proposition de nouvelles dépenses :
 - *Création de poste(s) : animation du RAM (relais assistantes maternelles) et coordination du dossier petite enfance.*

 - *Mission d'accompagnement petite enfance : négociation du volet annuel des nouvelles conventions de partenariat avec les crèches et définition profil de poste ci-dessus (cofinancé DLA / Etat)*

 - *Convention de mutualisation du service jeunesse de la Ville de Revel : suivi du CLSH*

 - *Participation nouvelle : Syndicat Mixte SCOT Lauragais si intégration de ce Syndicat.*

 - *Etude prospective sur les ressources de la Communauté : prévoir d'engager une réflexion sur cet exercice ou le suivant, afin de consolider le budget intercommunal et envisager l'avenir de la Communauté.*

 - *Mission expertise assurance : analyse des contrats d'assurance suite à l'extension des compétences et mise en place de nouveaux contrats pour l'aérodrome de la Montagne Noire.*

 - *Association Initiative Emploi (ex-Maison Pour l'Emploi) + 10 000 € : la Communauté s'est engagée, pour préserver la qualité du service proposé aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, d'augmenter la contribution versée à l'association sur 3 exercices pour compenser la perte des aides sur les contrats aidés et la diminution des actions cofinancées par l'Etat, occasionnant dès 2005 un déficit chronique. Ceci a été fait en 2005 et 2006 et il est proposé de le poursuivre en 2007 en augmentant à nouveau de + 10 000 €, soit une subvention globale totale de 68 000 € partagée entre l'Association IE et le CBE. Il convient d'ajouter que la mission de coordination du projet MCEF est confiée à l'association Initiative Emploi (et donc à la charge du territoire ...).*

En investissement

- Poursuite des dépenses engagées :

Opérations inscrites en reste à réaliser (RAR) :

- *Cadastrage numérique* : en cours – paiement engagé à finaliser
- *Matériel de bureau*
- *MCEF* : achat de poteaux extérieurs et appui-cycles ...
- Nouvelles dépenses proposées :
- *Achat de matériel* : Une provision supplémentaire pour la création de nouveaux postes de travail (bureau – armoire – postes informatiques et logiciels)
- *Nouveau lieu pour le Centre de Loisirs* : prévoir une mission de programmation (pour le moment attente du retour d'info de la Ville de Revel concernant le terrain) et de quoi engager un marché de maîtrise d'oeuvre.
- *Travaux crèches* : provision pour travaux - création d'une salle supplémentaire visant à séparer les 3 tranches d'âge sur la **crèche de Revel** et travaux concernant l'installation de chauffage et des aménagements extérieurs sur la **crèche de Sorèze**.

Remarque concernant les Poteaux incendie : La réponse du Ministre de l'Intérieur a confirmé que les installations de défense incendie restaient à la charge des communes.

RECETTES

Compte tenu de ce qui précède, les prévisions et propositions pour 2007 pourraient être les suivantes :

REPRISE DES RESULTATS : En votant le compte administratif en début d'année, les résultats sont repris dans le budget unique. Le déficit 2006 est couvert par l'excédent cumulé. La reprise de résultat est positive permettant de financer (largement) les restes à réaliser (*besoin de financement des RAR = 17K€*).

DGF : la DGF 2007 est inconnue pour le moment. Les informations seront transmises fin mars.

RECETTES FISCALES DIRECTES : En fonction des besoins de financement des projets nouveaux (2007 et années suivantes) et de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, il faudra envisager une augmentation de fiscalité. La Commission finance se réunira avant le vote du budget pour en discuter.

Une réflexion prospective sur l'évolution des ressources de la Communauté et notamment les ressources fiscales compte tenu de l'évolution des besoins liés aux transferts de compétences (enfance/jeunesse, SCOT ...), pourrait être engagée en 2007 / 2008.

REVERSEMENT TP ZI intercommunale : En augmentation avec 81 K€ attendus en 2007.

CAF : 75 K€ attendus en 2007 en compensation des dépenses 2006 par le Contrat Enfance Jeunesse.

EMPRUNT : La Communauté n'a encore pas eu besoin de recourir à l'emprunt jusqu'à présent. Il peut être envisagé de recourir à l'emprunt en 2007 en fonction des besoins en cours de définition et si nécessaire.

SUBVENTIONS : 135 K€ restent à percevoir en subvention (dont 117 K€ de DGE pour la MCEF). Accessoirement, la Communauté percevra également en 2007 les participations des partenaires pour la numérisation du cadastre (petits montants).

LES BUDGETS ANNEXES

AERODROME DE LA MONTAGNE NOIRE

Monsieur le Président propose de créer un budget annexe pour l'aérodrome de la Montagne Noire dont la charge a été transférée à la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2007. La Communauté percevra une redevance d'investissement de l'Etat (DGAC) de 24 K€ et une redevance occupant de 3 K€(association Vent d'Autant).

Pour le fonctionnement, la Communauté ne percevra rien en 2007, le personnel étant mis à disposition par l'Etat jusqu'à la fin de l'année. A partir de 2008, une redevance de fonctionnement de 15 K€sera versée.

Ces redevances sont indexées.

EN CE QUI CONCERNE LE BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE

Pour 2007, Monsieur le Président propose d'inscrire,

DEPENSES à prévoir

- Travaux de desserte de lots – VRD (division de lots)
- Taxe foncière
- Des honoraires éventuels de notaire et de géomètre

RECETTES

- Produit de la vente éventuelle de terrains.

EN CE QUI CONCERNE LE BUDGET ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le diagnostic des installations existantes, les contrôles périodiques et le contrôle des installations neuves vont se dérouler à partir de 2007 selon les modalités suivantes :

- Marché avec un prestataire de service extérieur, le SDEA 31, pour le diagnostic initial de l'existant : état des lieux exhaustif (déjà réalisé à Revel avant le transfert de compétence). *La possibilité de faire réaliser quelques contrôles du neuf et contrôles périodiques est prévue au marché.*
- Réalisation en régie par le SPANC avec embauche et équipement (bureau, poste informatique et logiciels, véhicule, petits outils) d'un technicien pour le contrôle du neuf, le contrôle périodique et la gestion du dossier.

Il convient donc de prévoir les dépenses correspondantes, les recettes étant constituées par les redevances de contrôle et subventions Agence de l'Eau Adour Garonne.

Monsieur le Président ouvre donc le débat et demande au Conseil de faire part de ses réflexions sur ces propositions d'orientations budgétaires pour 2007.

Compte tenu des éléments exposés par Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les orientations budgétaires pour l'année 2007 proposées ci-dessus.

OBJET : ACCORD DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – PLAN DE FINANCEMENT MAISON DE L'INGENIEUR.

Monsieur le Président expose :

A l'issue des appels d'offres, le montant global de l'opération de création d'un « Musée » sur Pierre Paul Riquet et le Canal du Midi au sein de la Maison de l'Ingénieur à Saint-Ferréol est arrêté à 4 150 000 € TTC (3 470 296 €HT).

L'Europe (FEDER), l'Etat (FNADT), la Région Midi-Pyrénées et le Département de la Haute-Garonne ont été sollicités en subvention.

Compte tenu du résultat des Appels d'Offres (AO) et des négociations relatives aux subventions, la part d'autofinancement est en augmentation par rapport au prévisionnel initial.

Le plan de financement de l'opération après appels d'offres est le suivant :

	Coût Final Après AO	% coût opé HT
Cout total opération TTC	4 150 000 €	
Cout total opération HT	3 470 296 €	100,00%
dont travaux - € HT	2 578 369 €	74,30%
dont MOE - € HT	360 418 €	10,39%
Dont frais divers (études, concours, assurances, contrôles, imprévus) € HT	365 957 €	10,55%
Dont frais COGEMIP - € HT	165 552 €	4,77%
Subventions Europe Etat CG 31 (négo avant AO)	1 535 689 €	44,25%
Financements Europe	418 824 €	12,07%
Financements Etat	418 824 €	12,07%
Financements CG 31	698 041 €	20,11%
Reste à financer	1 934 607 €	55,75%
subvention Région	698 041 €	20,11%
Reste en autofinancement SM	1 236 566 €	35,63%
Participation Région à l'autofinancement (70%)	865 596 €	24,94%
Participation COMCOM à l'autofinancement (30%)	370 970 €	10,69%
Total COMCOM (30% de l'autofinancement) *	370 970 €	10,69%
Total Région (participation + subvention)	1 563 637 €	45,06%

La part d'autofinancement est assurée par le Syndicat Mixte pour la valorisation de la Maison de l'Ingénieur, maître d'ouvrage du projet.

La participation de la Communauté de Communes à l'autofinancement est de 30 %, celle de la Région Midi-Pyrénées de 70 %. En accord avec l'assemblée délibérante une partie de ces participations ont d'ores et déjà été versées sur les exercices budgétaires précédents, afin de financer les premières dépenses (maîtrise d'oeuvre notamment et autres études nécessaires, sondages de sols, etc ...).

RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS INVESTISSEMENT	
Participation Invest <u>versée à ce jour</u> par la Région	534 946,80 €
Participation Invest <u>versées à ce jour par la COMCOM</u>	210 723,20 €
TOTAL des Participations Invest <u>versées</u>	745 670,00 €
TOTAL Participation Invest <u>attendue</u> de la Région	865 596,20 €
TOTAL Participation Invest <u>attendue</u> de la COMCOM	370 969,80 €
TOTAL Participations Invest <u>attendues</u> après AO	1 236 566,00 €
<u>Reste à verser</u> en Participation Invest par la Région	330 649,40 €
<u>Reste à verser</u> en Participation Invest par la COMCOM	160 246,60 €
<u>Reste à verser</u> en Participation Invest TOTAL	490 896,00 €

Ainsi, conformément au tableau présenté, **la participation à l'investissement de la Communauté de Communes après Appels d'Offres s'élève au total à près de 371 K€** (soit 10,7 % du coût HT de l'opération – contre 45 % pour la Région – 12,1 % pour l'Europe, 12,1 % pour l'Etat et 20,1 % pour le Département) .

Il reste **160 K€ à verser sur l'exercice 2007** pour couvrir la totalité de la participation de la Communauté de Communes à l'investissement initial hors TVA. (la TVA est récupérable – seul le différentiel FCTVA devra être financé ultérieurement).

En ce qui concerne le fonctionnement, la participation s'élève pour 2007 à un peu moins de 22 000 € s'ajoutant à la participation en investissement.

Questions : Monsieur Pierre VERGNES demande à Monsieur le Président si les travaux de parking et de voirie sont inclus, s'ils viendront en plus et qui doit financer ?

Monsieur le Président précise que ces dépenses seront prises en charge par le SIVOM de Saint-Ferréol, soit par les 4 Communes du site (Revel, Sorèze, Vaudreuille et Les Brunels), ce qui lui semble logique.

Concernant le fonctionnement, l'élaboration d'un prévisionnel a déjà été fait et est en cours d'actualisation. Il est établi sur les bases suivantes :

- *ouverture sur 10,5 mois de l'année*
- *personnel saisonnier sur la haute saison*
- *fréquentation de 25 000 à 30 000 visiteurs*
- *ticket moyen de 3,70€ à 4,20€ (entrée + achats – tarifs différenciés selon clientèle)*

Si la subvention de fonctionnement annuelle s'établissait à 200 K€, cela ferait un coût annuel maximum pour la Communauté de Communes de 60 K€

Monsieur le Président remercie vivement le Conseil Régional qui a rendu possible une réalisation dont les retombées seront positives pour les activités touristiques de tout le territoire.

Le vote du budget du Syndicat Mixte intervenant avant le vote du budget de la Communauté de Communes, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- ☐ **valider le plan de financement actualisé de l'opération**
- ☐ **autoriser Monsieur le Président à signer le budget 2007 du Syndicat Mixte sur les bases précédemment exposées, soit une participation totale 2007 de la Communauté au Syndicat Mixte (Investissement + fonctionnement) légèrement inférieure à 182 000 €**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2007 de la Communauté de communes.

OBJET : APPLICATION DE LA REFORME DU PLAFONNEMENT DE LA TP – DETERMINATION DU MONTANT DES CHARGES TRANSFEREES PAR LES COMMUNES A LA COMMUNAUTE AU COURS DES EXERCICES 2004, 2005 ET 2006

La réforme de la TP a introduit un mécanisme de plafonnement limitant effectivement la charge de cet impôt pour les entreprises à 3,5 % de la valeur ajoutée.

Qui paie ?

➤ Le coût de la réforme est pris en charge par l'Etat qui financera la part du dégrèvement correspondant à la différence entre la cotisation de TP telle qu'elle découlerait des taux applicables en 2005 et 3,5 % de la valeur ajoutée.

➤ Les collectivités quant à elles participeront au financement de la part de dégrèvement correspondant aux hausses de taux de TP depuis 2005.

Concrètement cela signifie que si les collectivités haussent leur taux de TP, elles bénéficieront d'un supplément de recettes au titre des entreprises non plafonnées.

En revanche, elles n'en bénéficieront pas au titre des entreprises plafonnées : donc un manque à gagner pour les collectivités, appelé « ticket modérateur ».

Un correctif apporté par la loi de finances rectificative du 30 décembre 2006 :

Pour les Communautés levant de la fiscalité additionnelle, un mécanisme neutralisant les augmentations de taux de la Communauté dues à des transferts de charges effectués entre 2004 et 2006 a été introduit par la loi de finance rectificative pour 2006.

Cette loi de finance rectificative prévoit que, pour l'application de la réforme, les Communautés levant la fiscalité additionnelle peuvent évaluer les charges que les Communes leur ont transférées en 2004, 2005 et 2006, et en déduire les taux représentatifs correspondants. Ces taux représentatifs viendront augmenter le taux de TP servant de référence (celui de 2005) pour le calcul du ticket modérateur.

Evitant ainsi de pénaliser les Communautés de Communes dont l'augmentation du taux de TP était justifié pour financer les compétences (donc les charges) transférées par les Communes.

En échange, le taux de référence des Communes dont les charges ont diminué suite au transfert de compétence sera quant à lui diminué selon le même mécanisme de calcul d'un taux représentatif des charges transférées.

Un délai pour bénéficier de ce correctif :

Pour tenir compte de ce qui précède, l'administration a proposé aux Communautés **et** aux Communes concernées de délibérer de manière concordante avant le 31 janvier 2007.

Cela s'avérant quasiment impossible, suite à une demande de l'AMF auprès du Ministre des Finances, l'administration fiscale a repoussé du 31 janvier au 15 avril 2007 la date limite de détermination de ces montants par délibérations concordantes des conseils communautaires et municipaux.

Il en ressort que :

- *A défaut de délibération dans les délais, le taux de référence retenu pour l'application à la Communauté du « plafond garanti de prélèvement » (anciennement dénommé « ticket modérateur ») sera celui de 2005. Le fait que l'augmentation du taux de TP communautaire résulte éventuellement des transferts de charges des communes membres vers la Communauté entre 2005 et 2007 ne sera pas prise en considération.*
- *A l'inverse, si les collectivités délibèrent dans les temps, le taux de référence de la Communauté (pris pour l'application du plafond garanti de prélèvement) peut-être majoré d'un taux représentatif du coût des dépenses liées aux compétences transférées, laissant aux communautés une marge de manoeuvre supplémentaire sans application du « plafond garanti de prélèvement ».*

Il va de soi qu'un calcul précis des incidences financières, pour l'une (la Communauté) comme pour les autres (les Communes qui ont transféré), dans le cadre d'une négociation avec ces dernières est indispensable.

Suite à cet exposé, Monsieur le Président précise :

La compétence petite enfance (Crèches et Centre de Loisirs) ayant été transférée à la Communauté de Communes en 2005 (application en 2006) par les Communes de Revel, Sorèze et Roumens qui en supportaient préalablement la charge, la CCLRS est donc concernée par ce mécanisme si elle décide, après négociation avec les Communes concernées, de le mettre en oeuvre.

Cela nécessite de calculer le coût net de ce transfert afin d'en déduire les taux de référence en question et de calculer l'impact financier de son application.

Or, l'ensemble des éléments nécessaires à la prise de décision n'étant pas disponibles ce jour (montant des bases plafonnées) la négociation préalable avec les Communes n'a pue être menée à bien .

En conséquence, Monsieur le Président propose de reporter éventuellement cette question au prochain Conseil après calcul et négociation.

OBJET : CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE SUR L'AERODROME DE LA MONTAGNE NOIRE PAR LE CG 31 EN VUE DE LA COUVERTURE EN HAUT-DEBIT DES TERRITOIRES EN ZONE BLANCHE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

Monsieur le Président expose :

Le Conseil Général de la Haute-Garonne (CG 31) a décidé de couvrir les zones blanches ADSL du département de la Haute-Garonne par la mise en place de technologies alternatives type WIFI et WIMAX.

A cette fin, le CG 31 envisage d'implanter une antenne sur la commune de Vaudreuille, dans le périmètre de l'aérodrome de la Montagne Noire appartenant dorénavant à la Communauté de Communes.

Cette installation permettra de couvrir les zones blanches du territoire intercommunal haut-garonnais. Sur nos recommandations, les services de l'Aviation Civile ont été consultés par le CG 31 afin de déterminer un emplacement compatible avec les activités aéronautiques.

Les installations seront entièrement financées par le CG 31 et seront exploitées par un opérateur privé.

Enfin, la Convention tenue à la disposition des membres de l'assemblée, précise dans son article 10.1 que :

« En application de l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, **l'occupation ne donne lieu à aucune redevance** du fait qu'elle est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux. Par ailleurs, les installations mises en place par le Département de la Haute-Garonne correspondent à un Service d'Intérêt Général selon la terminologie européenne et à un Service Public Local au sens de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Cette action est une charge nette pour le budget du Département, et aucune contrepartie financière n'est demandée aux communes bénéficiaires. »

En conséquence, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- **d'approuver le projet de mise en place sur l'emprise de l'aérodrome de la Montagne Noire d'infrastructures permettant la fourniture de l'ADSL,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention régissant les modalités d'implantation de ces infrastructures.**

OBJET : AVENANTS AUX CONVENTIONS POUR LE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME DE MONTEGUT LAURAGAIS, REVEL ET LE VAUX EN VUE DE LEUR RESILIATION.

Monsieur le Président expose :

Lors de l'assemblée du 13 octobre 2006, le Conseil Communautaire avait délibéré afin de m'autoriser à solliciter auprès du SDEA 31 la résiliation des conventions encore en cours avec ce partenaire sur les territoires des Communes de Revel, Montégut-Lauragais et Le Vaux, compte tenu de l'engagement d'une procédure de marché ayant le même objet sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Monsieur le Président du Conseil Général a informé le Président de la Communauté de Communes dans son courrier du 22 janvier 2007 qu'il convient d'entériner cette dénonciation par des avenants aux dites conventions.

Les projets d'avenant ont pu être consultés au siège de la Communauté de Communes.

En conséquence,

Monsieur le Président demande au Conseil, qui accepte à l'unanimité, de l'autoriser à signer les avenants visant à résilier les conventions sus-mentionnées.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

MARCHES PUBLICS :

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en vertu des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT par lequel le Conseil lui a donné délégation, il a signé un marché (marché à bon de commande d'une durée de 4 ans – Procédure adaptée) avec le SDEA 31 pour le Contrôle des installations d'assainissement non collectif de l'ensemble du territoire intercommunal pour un montant minimum de 20 069 €HT et maximum de 80 276 €HT.

SCOT :

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Bureau s'est réuni afin de trancher sur la question du SCOT, suite à la visite de Georges MERIC et aux échanges de courrier qui ont suivi.

Les maires sont aujourd'hui en grande majorité d'accord pour adhérer au SCOT Lauragais, compte tenu :

1. des garanties apportées par Georges MERIC, le Président du Syndicat Mixte du SCOT Lauragais, concernant les conditions d'adhésion (*représentation au sein des instances, reconnaissance du territoire et de ses atouts majeurs, préservation de l'entité intercommunale dans ses missions et son autonomie, maîtrise du coût de la procédure autour de 1,5 € par habitant*)
2. des enjeux en terme d'aménagement et de développement pour un territoire situé dans ou à la frontière de l'aire urbaine de Toulouse.

Il rappelle ces enjeux :

- **Pays** : importance d'une entité Pays Lauragais forte autour de la table des négociations
- **Désenclavement** : intérêts conjoints avec les Communes de l'Aude et notamment le Maire de Castelnaudary sur les questions du désenclavement routier et de l'axe nord-sud - point de vue soutenu par le Président MERIC et par le Président du Conseil Général du Tarn pour le désenclavement du sud Tarn.
- **Emploi** : nécessité de positionner les projets du territoire de la CCLRS sur le plan du développement économique (extension des zones d'activités indispensable – peu de lots restent disponibles à ce jour), compte tenu des projets très importants développés par Villefranche, Montgiscard, Nailloux, Castelnaudary et la Région Languedoc-Roussillon près de Bram.
- **Routes** : aboutir rapidement avec le CG 31 sur la question du contournement de Revel en accord avec Saint-Félix
- **Pôle de compétence agro** : enjeux fort pour la réussite par le développement économique et l'emploi de la CCLRS et du Pays Lauragais dans son ensemble, territoire déjà fortement spécialisé dans le secteur agroalimentaire.

MCEF :

Monsieur le Président informe l'assemblée que les services de la MCEF fonctionnent très bien grâce au travail de l'équipe pilotée par MC. ALARY et l'action des bénévoles. Cette entité confirme sa vocation de point d'encrage de l'intercommunalité. Il fait appelle aux bonnes volontés pour renforcer l'équipe de bénévoles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

La Mairie de Revel ayant besoin de locaux supplémentaires de même que la CCLRS compte tenu de son développement, la ville envisage de rénover la maison mitoyenne de la Mairie, côté rue Georges SABO.

Cela permettrait à la CCLRS de disposer de plus de place et d'une entrée indépendante. Il invite les élus qui souhaitent être associés au projet à se rapprocher de Françoise KABLY.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'assemblée et clôt la séance.